

Écrit par Webster http://www.websterls.com/

Illustré par Dimani Mathieu Cassendo https://cassendo.wordpress.com/

L'esclavage au Canada

K34-11/2020F-PDF 978-0-660-33860-6

© Commission canadienne pour l'UNESCO, juin 2020 Tous droits réservés. Cette publication peut être reproduite en tout ou en partie pour un usage privé et/ou non commercial, moyennant mention de la source. Une version PDF gratuite est accessible au https://fr.ccunesco.ca/.

Commission canadienne pour l'UNESCO 150 rue Elgin, C.P. 1047 Ottawa, Ontario KIP 5V8 Téléphone : 613 566-4414 / 1800 263-5588

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) est le lien entre les Canadiennes et Canadiens et le travail essentiel de l'UNESCO - l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Par l'entremise de ses réseaux et partenaires, elle assure la promotion des valeurs, priorités et programmes de l'UNESCO au Canada et fait entendre la voix des experts de la société civile à l'international. La Commission facilite la coopération et la mobilisation des connaissances dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information dans le but de relever les défis les plus complexes du monde d'aujourd'hui. L'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies et les autres priorités de l'UNESCO guident ses activités. La CCUNESCO relève du Conseil des arts du Canada.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024), proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, met de l'avant trois thèmes: la reconnaissance, la justice et le développement. En proclamant cette Décennie, la communauté internationale distingue les personnes d'ascendance africaine comme groupe dont les droits humains doivent être promus et protégés. Environ 200 millions de personnes se considérant d'ascendance africaine vivent en Amérique. Des millions d'autres vivent dans diverses régions du monde, et ce, en dehors du continent africain.







Introduction

L'histoire de l'esclavage au Canada est un sujet encore méconnu à travers le pays, même s'il a duré près de 200 ans et que de nombreux historiens, auteurs et chercheurs se sont penchés sur la question depuis le 19° siècle.

L'esclavage en sol canadien, sous sa forme coloniale, se divise en trois grands pôles géographiques : le Québec, les provinces de l'Atlantique et l'Ontario. Il débute à l'époque de la Nouvelle-France et prend fin dans les premières décennies des années 1800.

1

La servitude chez les Premières Nations

La servitude existe chez certaines nations autochtones avant l'arrivée des Européens; elle s'inscrit généralement dans un cadre militaire avec l'asservissement des vaincus lors des guerres. Les captifs peuvent subir les représailles des personnes dont un membre de la famille a été tué au combat ou être intégrés à l'organisation sociale. La servitude chez les Premières Nations a aussi une fonction diplomatique, car elle permet de sceller des ententes ou peut contribuer au processus de paix grâce à l'échange de captifs. Cet esclavage n'est pas héréditaire et celles et ceux qui y survivent peuvent ensuite prétendre à une certaine mobilité sociale¹.



Panis et Noirs: l'esclavage en Nouvelle-France

Le premier esclave africain à vivre au Canada de manière permanente arrive dans la ville de Québec en 1629, soit 21 ans seulement après les débuts de la colonie française. Originaire de Madagascar, il est âgé d'environ 10 ans à son arrivée. Olivier Le Jeune, de son nom de baptême, demeure à Québec jusqu'à son décès en 1654.

Par la suite, la plupart des esclaves en Nouvelle-France sont des Autochtones communément appelés Panis. Ce terme générique désigne tous les esclaves des Premières Nations, quelle que soient leur origine ou leur provenance géographique.

Souvent capturés lors des guerres ou des raids dans le territoire qui constitue aujourd'hui le Midwest américain, ils sont acheminés vers Détroit, Montréal et Québec. L'appellation Panis est une déformation du nom Pawnee, une nation autochtone de cette région. En fait, les Panis peuvent être, entre autres, des Sioux, des Apaches, des Mesquakies (Renards), des Attikameks (appelés Têtes-de-boules dans les registres coloniaux français), des Inuits, des Natchez, des Shawnis, etc.²

¹ Brett Rushforth, Bonds of Alliance, Indigenous and Atlantic Slaveries in New France, Williamsburg, University of North Carolina Press, 2012, p. 70.

² Marcel Trudel, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, p. 76-84

D'où viennent les esclaves?

Les esclaves noirs viennent généralement des Treize colonies (qui deviendront les États-Unis) ou des Antilles, même quand ils sont qualifiés comme étant nés en Afrique. Même si, sous le régime français, la plupart des esclaves étaient d'origine autochtone, on retrouve tout de même parmi eux une présence afrodescendante. Celle-ci augmente principalement avec l'arrivée des loyalistes fuyant la Révolution américaine de 1775. Ces derniers s'installent au Bas-Canada (Québec), au Haut-Canada (Ontario) ainsi que dans les provinces de l'Atlantique.



La domesticité : la servitude « à la canadienne »

Contrairement au reste des Amériques, l'esclavage sur le territoire qui allait devenir le Canada est principalement domestique : il n'y a pas de grandes plantations de tabac, de canne à sucre, de coton ou d'indigo. La servitude ne devient donc pas un moteur économique incontournable comme c'est le cas dans le sud des États-Unis, le Brésil ou les Antilles.

Les esclaves sont donc pour la plupart employés en tant que serviteurs dans les résidences urbaines. Ils sont aussi travailleurs agricoles ou encore hommes et femmes à tout faire. Le rôle de ces dernières ne se limite pas toujours aux tâches ménagères : elles peuvent aussi subir des violences sexuelles de la part de leur propriétaire.



La traite des êtres humains

La vente d'esclaves se fait généralement en personne et, parfois, sur la place publique. À partir du régime anglais et de l'avènement de la presse écrite, certains sont vendus grâce à des annonces dans les journaux, comme celle-ci publiée dans la *Gazette de Québec* le 10 avril 1788 :

A VENDRE ENSEMBLE,

UN beau et une belle Négresse mariés. Le Négre
agé de 13 à 24 ann, de la houteur de ch à 6 piede Anglois; la Négresse poi es a à
23 anns nous deux d'une bonne constitution. Pour pius ample information, il fau. s'alentes
as Sr. Fiaquet, Marchand à la Busse-ville de Quebec.

To be SOLD together,

A Handsome Negro Man and a beautiful Negro
of age, between five and an half and for English feet high; the woman from computed
to twenty-three years of age; both of a good conflicted. For further information, took
as may be defined of purchasing them must apply to Mr. Pinguet, in the Lower-town of
Outher Marchant.

A VENDRE ENSEMBLE

Un beau et une belle négresse mariés. Le Négre agé de 23 à 24 ans, de la hauteur de 5 1/2 à 6 pieds Anglois, la Négresse agée de 22 à 23 ans, tous deux d'une bonne constitution. Pour plus ample information, il faut s'adresser au Sr. Pinguet, Marchand à la Basse-ville de Quebec

To be SOLD together

A Handsome Negro Man and a beautiful Negro Woman married to one another; the man from twenty-three to twenty-four years of age, between five and an half and six English feet high, the woman from twenty-two to twenty-three years of age; both of a good constitution. For further information, such as may be desirous of purchasing them must apply to Mr. Pinguet, in the Lower-town of Quebec, Merchant.



Combien d'esclaves au Canada?



Il est difficile de déterminer avec précision combien d'esclaves compte le Canada à l'époque. D'une part, ils ne laissent pas toujours de traces dans les archives et, d'autre part, il est parfois difficile de distinguer l'origine ethnique ainsi que le statut (affranchi ou non) d'une personne qualifiée de domestique dans les documents. L'historien Marcel Trudel répertorie 4185 esclaves au Québec, dont les deux tiers étaient des Autochtones, et le tiers, des Afro-descendants³. Les loyalistes auraient emmené entre 1500 et 2000 (peut-être même 2500 selon Harvey Amani Whitfield) esclaves noirs dans les Maritimes⁴ et entre 500 et 700 au Haut-Canada⁵. Toutefois, ces chiffres, encore incomplets, demeurent approximatifs.

³ Trudel, *ibid.*, p. 90.

⁴ Harvey Amani Whitfiled, *North to bondage, Loyalist slavery in the Maritimes,* Vancouver, UBC Press, 2016, p. 119-120.

Natasha L. Henry, Chloe Cooley and the Act to Limit Slavery in Upper Canada [en ligne]. *The Canadian Encyclopedia*, créé le 30 octobre 2013, dernière mise à jour le 5 janvier 2016, https://www. thecanadianencyclopedia.ca/en/article/chloe-cooley-and-the-act-to-limit-slavery-in-upper-canada, consulté le 9 juillet 2019.



La fuite comme moyen de résistance

Vu le faible nombre d'esclaves au Canada, les actes de résistance s'articulent principalement autour de la fuite et non autour de soulèvements armés comme partout ailleurs dans les Amériques. Sous le régime anglais, certains esclaves fugitifs sont annoncés dans les journaux avec une description très précise de leur habillement et de leur physionomie, car une récompense est généralement offerte pour leur capture.

Ces annonces offrent une occasion intéressante de les visualiser, mais aussi de comprendre leurs stratégies d'évasion : certains se font passer pour des personnes libres avec de faux documents à l'appui tandis que d'autres s'enfuient avec plusieurs vêtements afin de changer leur apparence.

Il n'est pas rare que les esclaves parlent plus d'une langue; cela devient même un argument de vente ou un signe de distinction dans le cas d'un avis de recherche; ils sont annoncés comme parlant français, allemand, hollandais, gaélique, ou «anglais avec un accent de Guinée».



Contre l'invisibilité historique

L'esclavage est basé sur la déshumanisation des personnes asservies. Par conséquent, parler de cette pratique sans nommer les gens dont la vie s'est vue assimilée à celle d'un bien meuble contribue à perpétuer leur invisibilité historique.

Jacob est un esclave de la nation mesquakie (Renards); assassiné par des soldats à Montréal, en 1728. Ses tueurs sont acquittés après six semaines de procès .

Marie-Joseph-Angélique, une esclave noire, est accusée d'avoir déclenché un incendie qui a dévasté une partie de Montréal en 1734 et elle est condamnée à mort. Son bourreau est aussi un esclave afro-descendant, un Martiniquais nommé Mathieu Léveillé.

Peggy et ses enfants, Jupiter, Milly et Amy, sont la propriété de Peter Russell à York (Toronto) au début du 19° siècle; le mari de Peggy, un homme noir libre, se nomme Pompadour. En 1806, Russell fait publier une annonce afin de se départir de Peggy et de Jupiter. Il demande 150 \$ pour l'une et 200 \$ pour l'autre, payables en trois ans.



⁶ Brett Rushforth, op. cit., p. 338.



La fin de l'esclavage au Canada

L'esclavage est aboli le 1^{er} août 1834 dans la plupart des possessions britanniques (Caraïbes, Afrique du Sud et Canada). Toutefois, cela fait déjà une trentaine d'années qu'il a commencé à disparaître au Canada.

L'émoi suscité par la vente de l'esclave Chloe Cooley et son transfert vers les États-Unis en 1793 pousse le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, John Graves Simcoe, à faire passer l'*Act Against Slavery* à l'Assemblée législative. Cette loi a pour objectif de prévenir l'introduction ultérieure d'esclaves et de limiter la durée de la servitude. À partir de cette date, tout enfant né de mère esclave est affranchi à l'âge de 25 ans.

Toutefois, celles et ceux qui sont déjà esclaves conservent leur statut; cette loi n'empêche pas la vente des esclaves ni l'esclavage, mais en prévoit la fin graduelle dans le temps. L'une des dernières ventes au Haut-Canada a lieu en 1824.

Au Bas-Canada, Sir James Monk, le juge en chef du district de Montréal, refuse de punir les esclaves en fuite à cause d'un manque de clarté juridique quant à la légalité de cette pratique dans la province. En refusant de punir Charlotte, esclave fugitive à Montréal en 1798, il met en branle une série de fuites où, tour à tour, Monk prononce des verdicts d'acquittement en faveur des esclaves tentant d'obtenir leur liberté. Les propriétaires d'esclaves de Montréal tentent une offensive législative pour encadrer cette pratique, mais leurs efforts sont en vain⁷.

En Nouvelle-Écosse, des années 1790 jusqu'aux débuts de 1800, les juges Sampson Blowers et Thomas Strange compliquent la vie aux propriétaires qui réclament leurs esclaves fugitifs devant les tribunaux : ils leur demandent de fournir des preuves les plus concrètes possible quant à leur droit à la propriété, ce que peu parviennent à faire⁸.

À la même époque au Nouveau-Brunswick, plusieurs cas d'esclaves en fuite se retrouvent devant les tribunaux, mais les juges tranchent chaque fois en faveur des propriétaires. La dernière annonce concernant un esclave en fuite dans cette province remonte à 1816⁹.

Un statut légal est donné aux esclaves de l'Île-du-Prince-Édouard à partir de 1781, jusqu'à l'abrogation de la loi en 1825¹⁰.



Frank Mackey, Done with Slavery: The Black Fact in Montreal, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 48-49.

⁸ Barrinton Walker, éd., *The African Canadian legal odyssey*, Toronto, The Osgoode Society for Canadian Legal History, University of Toronto Press, p. 386-387.

⁹ Harvey Amani Whitfiled, op. cit., p. 103-106.

¹⁰ Barrinton Walker, op. cit., p. 395.



L'esclavage prend fin au Canada grâce à la pugnacité des esclaves à refuser leur condition, à leurs alliés blancs qui les hébergent ou les défendent devant les tribunaux ainsi qu'aux juges qui rendent des décisions en leur faveur. Il n'y a que dans le Haut-Canada que l'abolition graduelle se fait grâce à un acte législatif.

Le déclin de l'esclavage a très probablement été facilité par le fait qu'il n'était pas un facteur économique de premier ordre au Canada. D'ailleurs, dans plusieurs endroits sur le territoire, l'esclavage se mue en engagement, plusieurs propriétaires terriens se rendant compte de l'avantage financier d'engager à peu de frais des agriculteurs noirs plutôt que d'avoir à subvenir aux besoins de familles entières.

Conclusion

L'histoire de l'esclavage des Autochtones et des Afro-descendants au Canada doit s'insérer de manière permanente dans notre trame historique nationale. Toutefois, il est aussi primordial de se rappeler que la présence noire en territoire canadien n'est pas seulement liée à la servitude; plusieurs personnes libres ont contribué à l'édification de ce pays, et ce, depuis les débuts du 17e siècle. Mathieu da Costa, les *Black loyalists*, Thomas Peters, les marrons jamaïcains, Rose Fortune, Richard Pierpoint, Alexander Grant, les réfugiés de la guerre de 1812 et de l'*Underground Railroad*, Josiah Henson, Mary Ann Shadd Cary, Mifflin W. Gibbs, Sylvia Stark, John Ware, le Bataillon numéro 2 de construction, Viola Desmond et bien d'autres encore sont des exemples de personnalités afro-canadiennes, d'est en ouest, dont les noms doivent figurer dans nos livres d'histoire et manuels scolaires.

C'est un devoir de mémoire de se rappeler l'esclavage. Celui-ci ne constitue toutefois pas une identité et on ne peut laisser ce statut définir l'histoire afro-canadienne.

Bibliographie

HENRY, Natasha L. *Chloe Cooley and the Act to Limit Slavery in Upper Canada* (en ligne). The Canadian Encyclopedia, créé le 30 octobre 2013, dernière mise à jour le 5 janvier 2016, https://www.thecanadianencyclopedia.ca/en/article/chloe-cooley-and-the-act-to-limit-slavery-in-upper-canada, consulté le 9 juillet 2019.

MACKEY, Frank. Done with Slavery: The Black Fact in Montreal, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, 604 pages.

RUSHFORTH, Brett. *Bonds of Alliance, Indigenous and Atlantic Slaveries in New France*, Williamsburg, University of North Carolina Press, 2012, 424 pages.

TRUDEL, Marcel. Deux siècles d'esclavage au Québec, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2004, 406 pages.

WALKER, Barrinton, éd. *The African Canadian Legal Odyssey*, Toronto, The Osgoode Society for Canadian Legal History, University of Toronto Press, 2012, 483 pages.

WHITFIELD, Harvey Amani. North to Bondage, Loyalist Slavery in the Maritimes, Vancouver, UBC Press, 2016, 181 pages.

Ligne du temps

1608 :	Fondation de Québec par Samuel de Champlain.
1629 :	Arrivée d'Olivier Le Jeune à Québec.
1734, 21 juin :	Exécution à Montréal, de Marie-Joseph-Angélique par l'esclave-bourreau martiniquais Mathieu Léveillé.
1760 :	Chute de Montréal et fin de la Nouvelle-France. L'article 47 de l'Acte de capitulation de Montréal stipule que « les nègres et panis des deux sexes resteront en leur qualité d'esclaves en la possession des Français et Canadiens à qui ils appartiennent [] »
1783 :	Arrivée des loyalistes.
1793, 9 juillet :	Après l'affaire Chloe Cooley, John Graves Simcoe fait passer une loi pour l'abolition graduelle de l'esclavage au Haut-Canada.
1798 :	Fuite de Charlotte à Montréal et refus du juge James Monk de condamner les fugitifs.
1790 / Début de 1800 :	Les juges Blowers et Strange rendent des décisions en faveur des fugitifs en Nouvelle-Écosse.
1834, 1er août :	Abolition de l'esclavage dans la plupart des possessions britanniques.

20

